



SKYDANCE SHOW

Saison 2021/2022

Photo

FICHE D'ADHESION INDIVIDUELLE

30€

Cette fiche est à compléter en lettres majuscules et à retourner signée avec le règlement à :
Skydance Show : 5 allée du docteur Bajon 77174 Villeneuve le Comte - 0614166712 – contact@skydance-show.com

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Email en MAJUSCULES (obligatoire) :
Tél. Portable (obligatoire) :
Date de naissance : Profession :

A fournir : pour les nouveaux adhérents

o : Une photo d'identité (nouvel adhérent)

Règlement en espèce ou en chèques à l'ordre de Skydance Show

Reprise des activités

Lundi sept 2021

Comment nous avez-vous connu ?

- Bulletin municipal Internet Vitalsport Croissy Beaubourg
 Bouche à Oreilles Facebook Affiches
 Boîtes à lettres Forum association Autres (à préciser).....

Droit à l'image, autorisation de publication de photographies et/ou de vidéos.

Je soussigné (e) Nom : Prénom :

Autorise n'autorise pas à publier ma (ou mes) photographie(s) et/ou une vidéo sur le site Internet, sur les réseaux sociaux ou sur une plaquette de communication.

A : Le

Signature

Montant de l'Adhésion annuelle : 30€

Règlement intérieur

Les personnes ayant réglé leur adhésion de 30€ sont adhérentes de l'association Skydance Show. L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse. Elle est exigible en totalité dès la première inscription à une des activités gratuites ou payantes organisées par Skydance Show. La saison commence le 1^{er} septembre 2021 et se termine le 31 août 2022, L'adhésion ne peut pas faire l'objet d'un remboursement.

Les adhérents sont tenus informés par texto, par mail et sur le site internet www.skydance-show.com sur les activités et les animations proposées par l'association. (Soirées dansantes, stages, AG, weekends danse, sortie neige, voyages etc....)

Il est demandé à chacun d'apporter une 2ème paire de chaussure dédiée à la pratique de la danse en cours, en stages ou en soirées dansantes. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est interdit de filmer pendant les cours, les stages, les soirées dansantes ou les spectacles (droit d'image) sans l'accord du professeur ou de l'organisateur. Les vidéos sont à usage personnel et non diffusable sur les réseaux sociaux ou à des tiers.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : Le

Signature